



SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE MONSIEUR ABDELMADJID TEBBOUNE



UIA

Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Le rôle de l'avocat dans l'accompagnement de l'investissement et le règlement des litiges

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Union Nationale des Ordres
des Avocats Algériens (UNOA) en partenariat avec le Ministre de la Justice

**VENDREDI 27
ET SAMEDI 28
JANVIER 2023**



Alger

Algérie

www.uianet.org

[#UIAAlger](https://twitter.com/UIAAlger)



Introduction

COMITÉ ORGANISATEUR

Bâtonnier Tairi BRAHIM

Président de l'Union Nationale des Ordres des Avocats Algériens, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de de Setif, Algérie

Bâtonnier Driss ABDERAHMANE

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bejaia, Algérie

Bâtonnier Belfedel ABDE ENACER

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Tialet, Algérie

Bâtonnier Bechar BELMEHEL SABAH

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Mascara, Algérie

Bâtonnière Ouafya SIDHOUM

*Présidente du Comité National Algérien de l'UIA
Bouira, Algérie
T +213 (77) 16 46 365
batonnièresidhoum@outlook.com*

Fayçal DRIOUECHE

*Conseiller du Président de l'UIA
Cabinet Drioueche
Alger, Algérie
T +213 (24) 38 46 15
cabinetdrioueche@gmail.com*

A la faveur de la réussite de son séminaire de 2020 qui avait pour thème, la protection juridique et judiciaire de l'investissement, et dont la plupart des recommandations ont été concrétisées et consacrées par l'amélioration et l'encouragement de l'investissement en Algérie, l'Union Nationale des Ordres des Avocats Algériens, en partenariat avec le Ministère de la Justice Algérien et en collaboration avec l'Union Internationale des Avocats (UIA), organise un séminaire international les 26, 27 et 28 janvier 2023, autour du thème « **Le rôle de l'avocat dans l'accompagnement de l'investissement et le règlement des litiges** »

La réussite d'un investissement est liée aussi bien à une approche économique qu'à une visibilité et une connaissance suffisante voire parfaite du cadre législatif et réglementaire de l'activité et de son devenir.

A ce titre se faire assister par un avocat permet à la fois aussi bien de sécuriser l'investissement par des conseils adaptés et appropriés en fonction de la nature et des besoins spécifiques à chaque investissement, mais aussi à la prévoyance des litiges et de la prise en charge concrète et appropriée de leurs règlements, et dont ne saurait se départir l'investisseur pour une protection optimale.

Le nouveau cadre juridique de l'investissement en Algérie et les textes complémentaires (règle 49/51, partenariat public privé, startup, l'influence du numérique sur le droit, le financement de l'investissement), les contrats gaz et pétrole, l'investissement dans les énergies renouvelables, l'investissement dans le continent africain et dans le monde Arabe, l'expérience des pays encourageant l'investissement, et le règlement des litiges liés à l'investissement, ainsi que d'autres sujets feront l'objet de débats et d'interventions en forme de conférence plénière et ateliers.

Des conférenciers de premier ordre et des compétences reconnues, Algériens et internationaux, participeront à ce séminaire. Avocats, notaires, magistrats, ainsi que des opérateurs économiques privés et publics, seront au rendez-vous.

Riches en connaissances et savoir, culture et tradition, un événement hors pair à ne pas rater, soyez les bienvenus nombreux au séminaire d'Alger !

Jeudi 26 janvier 2023

À partir de 12:00	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS – Opéra d’Alger Boualem Bessaih
16:00 – 17:00	SESSION « NETWORKING » Durant cette session, les participants se présentent en 3 minutes. L’objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.
17:00 – 19:00	COCKTAIL DE BIENVENUE – Opéra d’Alger Boualem Bessaih
19:00	SOIRÉE OPÉRA – Opéra d’Alger Boualem Bessaih Cérémonie d’ouverture par l’orchestre symphonique de l’Opéra d’Algérie

Vendredi 27 janvier 2023

08:00 – 09:00	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS Centre International de Conférences - Abdelatif Rahal CIC BP 67-16098 Club des Pins, Staoueli - Alger
09:00 – 10:00	CÉRÉMONIE D’OUVERTURE - L’hymne national - Intervention de Monsieur le Président de l’Union National des Ordres des Avocats Algériens - Intervention de Madame la Présidente de l’Union International des Avocats - Allocution de Monsieur le Président de la République <i>Animateur : M. le Bâtonnier Belefhdhel Abdenacer</i>
10:00 – 10:30	PAUSE CAFÉ
10:30 – 12:30	PANEL 1 – LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE DE L’INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE <u>Interventions des Ministres :</u> - Intervention de Monsieur le Ministre de l’Industrie - Intervention de Madame la Ministre de l’Environnement et des Energies Renouvelables - Monsieur Rekkache Omar, Directeur général de l’Agence Algérienne de la Promotion des Investissements <i>Coordinateur : M. le Bâtonnier National Taïri Brahim</i> <u>Interventions :</u> - Intervention introductive : l’investissement l’avocat l’entreprise et le juge. Me Amokrane ABDELAZIZ , Avocat, Ordre des Avocats d’Alger, Conseiller à la Cour Suprême en retraite, Algérie - L’investissement en Algérie à l’épreuve de la législation relative au change. Dr. Ahcene BOUSKIA , Avocat, Ordre des Avocats d’Alger, professeur à l’école supérieure de la magistrature, Algérie M. Kamel MOULA , Président du Conseil du Renouveau Economique Algérien (CREA), Algérie M. Boukhazani CHAWKI , Président directeur général de Mobilis, Algérie <i>Coordinateur : M. le Bâtonnier Boukert Mohamed</i>
12:30 – 14:00	DÉJEUNER

14:00 – 15:30	<p>PANEL 2 –PROTECTION DE L’INVESTISSEMENT ET L’INVESTISSEMENT DANS LES ZONES CONTINENTALES DE LIBRE ÉCHANGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Code Panafricain de l’investissement : un nouveau cadre-modèle pour les Etats africains Me Aboubacar FALL, <i>Avocat associé à la SCP AF LEGAL, Président de la Société Sénégalaise pour le Droit International (SSDI), Dakar, Sénégal</i> - Le rôle de la zone de libre-échange continentale africaine dans la promotion de l’investissement Dr. Slimani ABDELGHANI, <i>Maitre de conférence A, faculté de droit et des sciences politiques de l’université d’Oran 02 Mohamed Ben Ahmed, Algérie</i> - Le partenariat entre les secteurs publics et privés. Me Maya BOUREGHDA, <i>Avocate au Barreau de Tunis, Tunisie</i> - L’investissement à travers une bonne couverture assurancielle. Me Slimani NAFAA, <i>Avocat, Ordre des Avocats d’Alger, Algérie</i> - Le rôle de l’avocat dans la mise en oeuvre de l’acte d’investir Me Baghdad HEMAZ, <i>Avocat, Barreau d’Oran, Algérie</i> Me Mehdi DUBUC–LARIBI, <i>Avocat, Barreau de Poitiers, France</i> <p>Coordinateur : M. le Bâtonnier Idriss Abderahmane</p>
15:30 – 15:45	<p>PAUSE CAFÉ</p>
15:45 – 17:00	<p>PANEL 3 – RÈGLEMENT DES LITIGES RELATIFS A L’INVESTISSEMENT PAR LES MODES ALTERNATIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Cour d'arbitrage de Madrid : Me Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI, <i>Présidente de l’UIA, Palacio & Asociados, Madrid, Espagne</i> - Spécificités de l’arbitrage devant le Centre international pour le règlement des conflits Prof. Tayeb KEBAILI, <i>Maitre de conférences à l’université de Bejaïa Abderahmane Mira, Algérie</i> - Différends relatifs aux investissements Washington :CIRDI. Prof. Khalfi ABDERAHMANE, <i>Avocat et Maitre de conférence à l’université de Bejaïa Abderahmane Mira, Algérie</i> - La médiation au service des litiges liés à l’investissement Me Catherine PEULVÉ, <i>Catherine Peulvé Avocat CPLAW, Rédacteur en Chef Adjoint - Juriste International UIA, Paris, France</i> - Le droit collaboratif Me Jean-François HENROTTE, <i>Directeur de la Stratégie UIA, Lexing, Liège, Belgique</i> - L’arbitrage comme mode de règlement des litiges relatifs à l’investissement dans le droit Algérien Dr. Kessouri Rafika, <i>Avocate et enseignante universitaire, Université Abbas Laghrour Khenchla, Algérie</i> <p>Coordinateur : M. le Bâtonnier Sahraoui Mohamed</p>
17:00 – 17:30	<p>DÉBAT GÉNÉRAL</p>
20:00	<p>DÎNER DE GALA – OPTIONNEL Hôtel El Aurassi - 2 Av. du Dr. Frantz Fanon, Alger</p>

08:30 – 09:00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
09:00 – 10:15	PANEL 4 – INVESTISSEMENT ET JURISPRUDENCE - Investissement et règlement des différends nés de la réalisation des projets. M. Said AMYOUR , <i>Conseiller au conseil d'Etat, Algérie</i> - L'accompagnement de l'investisseur par l'avocat devant la justice : Exemples pratiques. M. le Bâtonnier Ahmed BENANTAR , <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Algérie</i> - Le nouveau cadre juridique des sociétés commerciales dans le projet du nouveau code de commerce. Mme. Sakhri SIHEM , <i>Conseillère à la chambre commerciale et maritime - Cour suprême Algérie</i> - Investissement et foncier industriel Me Mouenis LAKHDARI , <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Algérie</i> - Investissement et foncier agricole. Me Khanfar DJAMEL , <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Algérie</i> - La profession d'avocat comme garantie constitutionnelle pour le développement des investissements et le règlement des différends. Dr. Hassan IBRAHIM EL-MOULA , <i>Président du Centre international Emirati du droit</i> Coordinateur : M. le Bâtonnier Djamel Ben Amrouche
10:15 – 10:30	PAUSE CAFÉ
10:30 – 11:30	PANEL 5 – INVESTISSEMENT, ÉNERGIE ET CONCURRENCE Les piliers technologiques, industriels et législatifs du programme national des énergies renouvelables. Prof. Rouabah ZAHIR , <i>Université Mohamed El Bachir El Ibrahimi Bordj Bou Arreridj, Algérie</i> Les contrats d'hydrocarbures sous l'égide de la loi 19-13 régissant les activités d'hydrocarbures. Me Lamine TABET , <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Algérie</i> Application du principe de la concurrence dans le domaine de l'investissement. Dr. Hatatache OMAR , <i>Avocat, Ordre des Avocats de Sétif, Maître de conférence A, Faculté de droit et des sciences administratives Université de M'sila Mohamed Boudiaf, Algérie</i> Coordinateur : M. le Bâtonnier Abdellah Hammoud
11:30 – 12:30	DÉBAT GÉNÉRAL
13:30 – 14:30	DÉJEUNER
15:00	EXCURSION GÉNÉRALE – Visite d'Alger

09:00 – 11:30

ATELIERS

1 – Atelier de la Médiation

Président de l'atelier : Professeur Nouredine BENCHEIKH, *Avocat, Ordre des Avocats de Sétif, Professeur Université Lamine Debaghine Sétif, Algérie*

Coordinateurs :

Jean-François HENROTTE, *Directeur de la Stratégie UIA, Lexing, Liège, Belgique*

Catherine PEULVÉ, *Catherine Peulvé Avocat CPLAW, Rédacteur en Chef Adjoint - Juriste International UIA, Paris, France*

Jérôme CLERC, *Avocat associé Lexavoué, Poitiers, France*

2 – Atelier de l'Arbitrage

Président de l'atelier : M. le Bâtonnier Mohamed Allali Mohamed El Hadi

Coordinateurs :

Mosbah KAMEL

Silvestre TANDEAU DE MARSAC, *Directeur Financier de l'UIA, FTMS Avocats, Paris, France*

3 – Atelier Protection de l'Investissement

Président de l'atelier : M. le Bâtonnier BRAHIMI Salah

Coordinatrices :

Nassima EL KILANI

Nadia Bakoum

4 – Atelier l'avocat et la numérisation

Président de l'atelier : Mme la Bâtonnière Sidhoum Ouafia

Coordinateurs :

Bennacef MOULOUD

Djeddi NABIL

Dorra HARRAR, *Maître Dorra Harrar, Tunis, Tunisie*

5 – Rencontre des avocats arabes

Coordinateur : M. le Bâtonnier TAIRI Brahim, *Président de l'Union*

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !

LIEU DU SÉMINAIRE

Centre International de
Conférences – Abdelatif
Rahal CIC

BP 67-16098 Club des Pins,
Staoueli, Alger
T +213 23 211 211

LANGUES

Les sessions de travail
seront en **français, anglais
et arabe** avec traduction
simultanée.

FORMATION CONTINUE

Les participants au
séminaire pourront obtenir
des points dans le cadre de
la formation continue.
Chaque participant recevra
un certificat de
participation à la fin du
séminaire.

FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 06.01.2023	À partir du 07.01.2023
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 495 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Avocat du Maghreb **		<input type="checkbox"/> 120 €
Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie		

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** se font directement auprès du Comité National Algérien.

Inclus dans les frais d'inscription :

- Documentation du séminaire disponible sur le site Internet de l'UIA www.uanet.org
- Cocktail de bienvenue le 26 janvier
- Pausés-café les 27 et 28 janvier
- Déjeuners les 27 et 28 janvier

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Pour la réservation de chambres et d'excursions merci de contacter l'agence partenaire :

ALTAVA TRAVEL AGENCY

Rue Tripoli, Hussein Dey Alger

T +213 (55) 08 52 117 / Email : altavauia@gmail.com

HÔTELS	TYPES DE CHAMBRE	PRIX PAR NUIT EN DA avec petit déjeuner	Distance depuis le lieu du séminaire
Hôtel El Aurassi (5*)	Single vue jardin	16.500 DA / pers.	Hôtel principal du séminaire 26 min (19 km)
	Single vue mer	20.000 DA / pers.	
HÔTEL HOLIDAY INN - CHERAGA TOWER (3*)	Chambre High Floor	16.000 DA / pers.	15 min (9 km)
	Suite	26.000 DA / pers.	
Réservation en ligne en cliquant ici: RÉSERVATION			
HÔTEL SAFIR MAZAFRAN (3*)	Double	9.000 DA / pers.	18 min (13.8 km)
	Single	7.500 DA / pers.	
	Suite Junior 2 pers.	12.000 DA / pers.	
	Suite 4 pers.	13.900 DA / pers.	
HÔTEL LES SABLES D'OR (4*)	Double / Single	10.900 DA / chambre	20 min (14.4 km)
	Suite	15.900 DA / chambre	
ESHRA (AIN EL BENIAN) <i>Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger</i>	Studio	13.100 DA / chambre	6 min (3.1 km)
	Double / Single	15.100 DA / chambre	
	Suite Senior	17.500 DA / chambre	

CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 27 décembre 2023**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 27 décembre 2023**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 27 décembre 2023**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 9 rue du Quatre-Septembre à 75002 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



Le rôle de l'avocat dans l'accompagnement de l'investissement et le règlement des litiges

Alger, Algérie

27-28 JANVIER, 2023

Inscrivez-vous en ligne sur notre site web : www.uianet.org

Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS)

Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I _ _ _ _ _

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

.....

.....

A. FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 06.01.2023	À partir du 07.01.2023
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 495 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Avocat du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 120 €	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** se font directement auprès du Comité National Algérien.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 26 janvier
- Déjeuner – vendredi 27 janvier
- Déjeuner – samedi 28 janvier

C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

Merci d'indiquer ci-après les activités **non-incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Soirée Opéra – jeudi 26 janvier 25 € x ___ personne(s)
- Dîner de gala – vendredi 27 janvier 50 € x ___ personne(s)
- Excursion Générale – samedi 28 janvier 25 € x ___ personne(s)

D. TOTAL

Total (A) – Frais d'inscription	€.....
Total (C) – Activités optionnelles	€.....
TOTAL (A+C)	€.....

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 8.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Alger 2023", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____
Date d'expiration : __ / __
Cryptogramme : ___
Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **€ (EUR).....**

Date :/...../..... Signature :